

sure qu'approche l'heure du passage du cortège. Les soldats rangés sur deux files maintiennent les curieux. Les uniformes resplendissants qui fulgent au soleil contrastent avec le costume des indigènes de la province de Saragatze aux jambières de cuir noir, et sur le côté, aux colliers courts ; ouvertes sur son vésion court ouvert, sous lequel s'aperçoit un gilet également de cuir.

La-bas les Aragonais se distinguent par le mouchoir baroté qui leur sert de colifour, la ceinture de laine noire enroulée autour des reins et de longues attaches noires qui composent toute leur chaussure.

Mais voici qu'un mouvement se produit dans la foule. Des ordres brefs sont donnés ; les trompettes sonnent ; le canon gronde ; on entend au loin les acclamations ; c'est le cortège royal qui va arriver au palais.

Explosion d'une bombe

Morts et blessés. — Nombreuses arrestations. — Le Roi et la Reine indemnes.

Une bombe a été jetée du haut d'un balcon au moment où le cortège royal, revenant de l'église, atteignait l'extrémité de la Calle Mayor, devant l'ambassade d'Italie. Il y a plusieurs blessés.

Le roi Alphonse et la nouvelle reine d'Espagne sont restés sains et saufs au palais. Une nouvelle dépêche dit :

La bombe a fait explosion devant la voiture du cortège royal traînée par huit chevaux. Un évier a été brisé ; un enfant qui assistait au défilé a été tué. Le roi Alphonse XIII et la reine ont montré le plus grand courage et le plus grand sang-froid.

Le cortège, dès que la première émotion se fut dissipée, a repris sa marche. Un jeune homme de 14 ans a été arrêté comme l'auteur présumé de l'attentat.

Une autre dépêche annonce : L'auteur de l'attentat a pris la fuite ; 7 personnes ont été blessées ; un cheval a été tué. Une trentaine d'arrestations ont été opérées.

CONSEIL DE CABINET

La préparation du budget de 1907. — Les dépenses supplémentaires. — L'équilibre du budget.

Paris, 31 mai. — Les ministres se sont réunis ce matin en Conseil de cabinet au ministère de la justice, sous la présidence de M. Sarrien. Ils ont continué à s'occuper des questions que soulève la préparation du budget de 1907.

Nous avons indiqué hier quelles étaient les causes qui rendent difficile l'établissement de ce budget. Ces causes sont, on se le rappelle, d'une part, la disparition des ressources exceptionnelles dont a bénéficié l'exercice 1906 et, d'autre part, la grande quantité de dépenses supplémentaires impossibles à éviter.

Pour compléter ce tableau de la situation financière, nous devons indiquer qu'il y a une dépense exceptionnelle déjà effectuée, au cours de 1906, en dehors de tout crédit budgétaire correspondant et dont la charge va exercer sa répercussion sur le budget de 1907.

Ce n'est un mystère pour personne qu'au cours de la crise politique qui se manifesta à l'occasion de l'affaire du Maroc, avant et durant la conférence d'Algésiras, des dépenses élevées furent effectuées pour compléter notre armement et fortifier notre puissance militaire pour le cas où un conflit aurait pu éclater.

Ces dépenses s'élevèrent à 195 millions. Au moment où il devenait possible de le réorganiser, on se trouvait à la veille de l'expiration de la législature, et la Chambre dut se séparer pour les élections générales. C'est donc à la Chambre nouvelle qu'il appartient de régler cette question, et l'occasion lui en sera offerte à propos du budget de 1907. Voici comment.

Le ministre des finances ne pouvait songer à couvrir cette dépense exceptionnelle et non renouvelable par des ressources permanentes provenant de l'impôt. Il s'est arrêté d'accord avec le conseil des ministres, à l'idée de recourir à un moyen de trésorerie, probablement une émission d'obligations à terme plus ou moins court, dont l'exercice 1907 commencera à supporter la charge par l'inscription d'une annuité d'arrérages et d'amortissement.

Précisant cette circonstance, le ministre des finances a eu l'idée d'étendre ce moyen de trésorerie à quelques-unes des dépenses supplémentaires qui se présentent pour 1907 et qui n'ont qu'un caractère passager, telles que les dépenses de l'enseignement, de la guerre et de la marine, et à la construction d'un matériel nouveau des postes, rendu nécessaire par le dégrèvement de la taxe des lettres.

Ces dépenses n'ayant pas de caractère permanent, on a jugé possible d'y faire face aussi par des ressources d'emprunt en étendant un peu le chiffre de l'émission d'obligations.

En usant de ce procédé, on a pu réduire à 194 millions le chiffre des dépenses supplémentaires d'un caractère permanent que comporte le budget de 1907 et auxquelles doivent correspondre des ressources permanentes.

Un nouvel effort va être tenté pour essayer de réduire encore un peu ce chiffre de 194 millions. M. Poincaré doit en effet recevoir cet après-midi au ministère des finances, en

conférence plénière, les contrôleurs des dépenses engagées et les directeurs de la comptabilité de tous les ministères pour rechercher avec eux s'il est encore possible d'opérer quelques réductions nouvelles.

Ce n'est que lorsque le chiffre des dépenses supplémentaires sera ainsi définitivement fixé que l'on sera conduit à régler le mode d'établissement de l'équilibre par le choix du procédé devant fournir les ressources nécessaires.

La nouvelle Chambre

La séance d'ouverture

Paris, 31 mai. — Comme on le sait, c'est demain vendredi 1er juin, que la nouvelle Chambre va entrer en exercice. La session actuelle, dont la durée légale est de cinq mois, n'étant pas terminée, l'Assemblée des députés du 6 et du 20 mai se substituera à celle dont le mandat prend fin aujourd'hui même devant compléter la période de session ordinaire prévue par la Constitution.

Que sera la première séance de rentrée ? Une séance de pure formalité. Elle sera uniquement consacrée à l'élection du président de la Chambre, qui restera en fonctions jusqu'au moment où la Chambre, ayant validé plus de la moitié de ses membres aura à procéder à l'élection de son président et de son bureau définitifs.

L'honneur de présider la première séance de cette législature devrait revenir à M. de Mahy, qui a été réélu dimanche dernier à la Réunion, mais, en raison de son état de santé, il a décliné l'honneur qui lui revenait par le privilège de l'âge.

Le fauteuil présidentiel sera occupé par M. Louis Passy, député libéral de l'Eure.

M. Louis Passy est député depuis trente-cinq ans. Comme M. de Mahy, il a appartenu à l'Assemblée nationale depuis l'origine et a siégé à toutes les Chambres qui se sont succédées depuis. M. Louis Passy est né le 4 décembre 1830.

L'animation est assez grande cet après-midi dans les couloirs du Palais-Bourbon. Tous les groupes du bloc, l'Union démocratique, la Gauche radicale-socialiste, l'extrême-gauche radicale-socialiste, et le Groupe socialiste parlementaire sont convoqués.

Le groupe radical-socialiste, qui présidait aux trois M. Sarrien, ne se réunira que demain avant la séance de la Chambre.

Les divers groupes du Bloc se réunissent pour se reconstruire et s'entendre au sujet de la composition de la délégation des gauches. Les députés socialistes ont tenu une réunion au bureau de la Chambre.

Pour la présidence, M. Henri Brisson sera seul candidat. Mais pour les vice-présidents, les candidatures forment MM. Callaux, Robier, Berthelette, Liard, Guyot-Dessaigne, Cruppi, Coudé, Germain-Richard ont annoncé leur intention de se présenter.

Interpellation de Constans

Le citoyen Paul Constans, député socialiste unifié de Montluçon, vient d'adresser à M. Sarrien, président du Conseil, la lettre suivante :

« Sans aucune raison valable, sans même qu'un seul prétexte puisse être invoqué, Montluçon a été occupé militairement du 29 avril au 24 mai ; la population paisible et inoffensive a été terrorisée par des troupes armées placées sous les ordres d'un commissaire central, mal qualifié pour détenir une parcelle de l'autorité publique, dont les provocations aujacobines ont failli causer les pires malheurs.

« D'une part, le patronat de nos usines viole ouvertement le droit syndical émanant de la loi de 1884 sur les syndicats professionnels et porte gravement atteinte à la liberté du travail contre les ouvriers.

« Pour ces motifs, j'ai l'intention d'interpeller le gouvernement sur les mesures qu'il prendra pour faire cesser l'illégalité de la situation de Montluçon ;

« Sur l'attitude des agents du gouvernement à l'égard de la population ouvrière de Montluçon ;

« Sur les mesures que le gouvernement compte prendre pour obliger les patrons à respecter la loi et assurer le respect de la liberté du travail enlevée par les employeurs. »

Interpellation de Carnaud

Carnaud, député socialiste des Bouches-du-Rhône, vient d'aviser le gouvernement de son intention de l'interpeller sur les mesures qu'il compte prendre pour réorganiser sur des bases républicaines et rationnelles l'enseignement en France et pour y réaliser l'égalité des enfants devant l'instruction.

D'autre part, Carnaud demandera que cette interpellation soit jointe à celle de M. Gerault-Richard sur la politique générale.

Les socialistes unifiés

QUELQUES INTERVIEWS

Le parti socialiste unifié a décidé hier, comme on le sait, dans une réunion préparatoire de conserver son autonomie. Cette décision ayant été prise à l'unanimité des membres présents, il nous a paru intéressant, étant donnée son importance, de rechercher quelles raisons l'avaient déterminée. Nous nous sommes donc adressés à quelques personnalités du groupe. Voici ce qui nous a été répondu :

JULES GUESDE, député de Roubaix. — Je suis pour ma part très satisfait d'une décision qui rend au parti socialiste intégral son complète indépendance. Il n'aura plus désormais à s'occuper de son programme

particulier. On ne peut pas dire que nous ayons remporté une victoire sur nous-mêmes ; mais il est parfois utile de faire constater que notre discipline nous fait faire des choses qui doivent d'autant plus être remarquées qu'elles sont plus rares. Cette décision ne nous empêchera nullement de coopérer dans la mesure où nous le jugerons à propos à la solution prochaine d'un certain nombre de projets sociaux.

PAUL CONSTANS, député de l'Allier. — J'ai toujours été partisan de l'indépendance absolue du parti socialiste vis-à-vis des autres fractions d'une Chambre bourgeoise. Aussi je ne puis me montrer que très satisfait de la résolution qui vient d'être prise.

Quant je vois quelquefois pour le ministre des finances, je n'abandonnerai pas du tout mes idées indépendantes, mais j'envisagerais alors l'intérêt supérieur du parti républicain.

Aujourd'hui qu'il semble y avoir une majorité suffisante à la Chambre pour défendre des conceptions que nous considérons comme modérées, il était logique que nous décidions de rester indépendants et libres. Faites remarquer que nous avons décidé que notre groupe n'aurait ni président ni vice-président, qu'il ne présenterait aucun candidat à l'impérator, que la Chambre, que toute sa hiérarchie galonnée conserve dans la désignation ultérieure d'un unique secrétaire chargé d'enregistrer les délibérations du groupe. En ce qui me concerne personnellement, je déposerai dès les premiers jours de la rentrée un projet général d'amnistie et j'espère qu'il sera voté.

COUTANT, député d'Ivry. — Le groupe a bien fait de nous transformer en indépendants ; c'était reconnaître en même temps que nous étions capables de marcher seuls dans les affaires de la Chambre, que nous étions capables de nous défendre seuls le triomphe de nos idées socialistes. Notre détachement que l'on appellera défection de ce que l'on appelle le Bloc, favorisera donc l'alliance nouvelle des progressistes dissidents et des radicaux de fraîche date. Ainsi se trouvera constituée cette sainte alliance préconisée par M. Poincaré dans son discours de Commerce qui permettra une fois de plus aux parlementaires, d'écarter les véritables réformes sociales. Je suis sûr que, si nous ne nous enorgillons pas entre eux, ce n'est pas encore, mais de suite que nous verrons nos députés bourgeois voter par exemple, l'impôt sur le revenu.

L'assemblée des Evêques

Deuxième journée du Concile de Paris, sur la Séparation des Eglises et de l'Etat.

Paris, 31 mai. — La troisième séance de l'assemblée de l'épiscopat français s'est tenue ce matin, à l'archevêché, de neuf heures et demie à midi moins dix.

Comme aux deux réunions d'hier, 74 prélats y ont pris part.

Après la lecture, a été donné lecture à un télégramme du pape au cardinal Richelieu transmis par le cardinal Merry del Val.

Cette dépêche est la réponse de Pie X aux vœux que lui ont adressés hier les évêques de France réunis. En voici le texte :

Rome, 30 mai, 9 h. 25.

Le Saint-Père qui, par la pensée et la prière, suit de près la réunion des évêques français, a beaucoup apprécié les sentiments dont Votre Eminence a été le porte-parole. En remerciant l'épiscopat, Sa Sainteté bienveillance et, par sa bénédiction apostolique accordée de grand cœur, attire sur les évêques de France les grâces et les lumières du Saint-Esprit.

La séance de cet après-midi a commencé à deux heures et demie ; elle a été très fructueuse, comme celle d'hier, vers cinq heures et quart.

Les travaux de l'assemblée se prolongent certainement jusqu'à demain soir, bien que les évêques soient invités à ne pas parler plus de dix ou quinze minutes.

Comme hier, les évêques délibèrent à huis-clos et le secret est gardé sur les séances.

LES ASSOCIATIONS CULTUELLES

On prétend qu'il a été question au cours de la séance de la création de l'organisation des associations culturelles en Allemagne.

On sait que pour justifier leurs espérances, les partisans de la résistance alléguent volontiers les victoires remportées par les catholiques allemands dans la terrible lutte de Kulturkampf. « Tant que le clergé allemand, disent-ils, a été, lui aussi, comme nous, à été humilié, piétiné, du jour où il s'est décadé, n'ayant plus rien à perdre, à faire bravement front, il a été respecté, triomphant. » Un évêque a même écrit : « Ce n'est pas faire injure aux catholiques de France en disant qu'ils sont bien petits devant les organisateurs de la persécution en Allemagne. »

Certains prélats pensent par contre que ceux qui ont à la bouche l'exemple des catholiques allemands se font peut-être des illusions sur le fait que lui-même et plus encore sur l'enseignement qu'il comporte ; qu'ils ne remarquent pas que la situation religieuse en France en 1906 est différente de ce qu'elle était en Allemagne en 1873.

Les catholiques ne se trouvaient pas, comme les catholiques français, tout un passé d'opposition politique et gouvernementale. Entre eux et leurs adversaires, il ne s'agissait que de bataille sur le terrain religieux. Les évêques allemands pouvaient compter sur le concours de paysans et d'ou-

triers restés croyants, tandis que les nôtres risquent de se heurter demain à une démocratie antireligieuse.

Les adversaires de la résistance font remarquer, d'autre part, que les résultats de la lutte religieuse qui s'est poursuivie de l'autre côté du Rhin, pendant de longues années, n'ont pas été aussi éclatants que certains le croient sur la foi de publicistes enthousiastes ; qu'aujourd'hui même, après plus de trente ans, la situation légale du catholicisme n'est pas ce qu'ils imaginent ; que le pape a dû s'adresser en Allemagne des associations culturelles et bien plus que les nôtres, bien plus appuyés aux libéraux de l'Eglise et à ses droits.

Il disent que la plupart des avantages matériels dont les catholiques jouissent sont très précaires, autant que ceux dont jouissent les catholiques français sous la Restauration et sous le second empire, et que des marchandages quotidiens, qui ont aidé le centre à les acheter, ont peut-être plus compromis l'avenir du catholicisme allemand, qu'ils ne l'ont préparé et assuré.

« Mais les évêques ont reçu au reste un « mémoire confidentiel », sans nom d'auteur, qui est intitulé : « Les associations culturelles en législation et documents relatifs à l'attitude prise par le Saint-Siège et par l'épiscopat. »

L'auteur de la brochure fait remarquer dans sa préface que le système des associations culturelles fonctionne en Allemagne depuis 1875, et qu'après avoir protesté contre la loi qui les institua, les évêques allemands ont violé les droits essentiels et inaliénables de l'Eglise, mettre l'autorité religieuse sous la dépendance d'associations laïques et du pouvoir civil. » Les évêques allemands s'y soumettent, prudemment, avec l'autorisation du souverain pontife. »

LE VOTE DES EVEQUES

On avait assuré que les évêques devaient exprimer leurs vœux dans des enveloppes cachetées qui ne seraient dépouillées qu'à Rome.

Nous renseignements nous permettent ce matin de croire qu'après la chute du vote le dépouillement est fait immédiatement par la commission. Le vote est secret en ce sens que les évêques répondent à chaque point du questionnaire, sans signer, par oui ou non.

On prétend que le questionnaire est rédigé fort habilement et de manière à solliciter les réponses de la résistance, mais sans toutefois en assumer la responsabilité.

Quelques évêques avaient proposé un plébiscite collectif de tous les membres de l'assemblée à la basilique de Montmartre. Mais ce projet n'eut pour lui que quelques voix et a été écarté.

M. Catteneu, évêque de Luçon, membre de la commission préparatoire, qui a été frappé hier d'une attaque d'hémiplegie, est soigné à Saint-Sulpice où il était descendu.

Empoisonneurs publics

Le scandale de Chicago. — L'intervention du président Roosevelt. — L'enquête du gouvernement. — Vive émotion dans les fabricants de conserves.

Manœuvres d'étouffement et menaces de mort.

Paris, 31 mai. — Le matin reçoit de son correspondant de New-York les renseignements suivants sur les causes inconnues, avérées de Chicago, dont nous avons parlé hier :

C'est à la suite de la publication d'un livre de M. Upton Sinclair, intitulé la « Jungle » et portant sur les faits honteux qui se passent dans les abattoirs de Chicago, que M. Roosevelt a ordonné à deux commissaires du gouvernement, MM. Neill et Reynolds, de faire une enquête. Le résultat de cette enquête n'a pas encore été publié, et, disent des dépêches de Washington, il ne sera probablement pas publié de suite, mais les demandes faites à ce sujet par certains membres du congrès.

Les révélations de M. Sinclair ont, cependant, produit la plus vive émotion dans ce pays. Les causes inconnues, avérées de Chicago, dont nous avons parlé hier :

C'est à la suite de la publication d'un livre de M. Upton Sinclair, intitulé la « Jungle » et portant sur les faits honteux qui se passent dans les abattoirs de Chicago, que M. Roosevelt a ordonné à deux commissaires du gouvernement, MM. Neill et Reynolds, de faire une enquête. Le résultat de cette enquête n'a pas encore été publié, et, disent des dépêches de Washington, il ne sera probablement pas publié de suite, mais les demandes faites à ce sujet par certains membres du congrès.

Les révélations de M. Sinclair ont, cependant, produit la plus vive émotion dans ce pays. Les causes inconnues, avérées de Chicago, dont nous avons parlé hier :

C'est à la suite de la publication d'un livre de M. Upton Sinclair, intitulé la « Jungle » et portant sur les faits honteux qui se passent dans les abattoirs de Chicago, que M. Roosevelt a ordonné à deux commissaires du gouvernement, MM. Neill et Reynolds, de faire une enquête. Le résultat de cette enquête n'a pas encore été publié, et, disent des dépêches de Washington, il ne sera probablement pas publié de suite, mais les demandes faites à ce sujet par certains membres du congrès.

né, si même ceux qui ne sont pas encore venus au monde lorsqu'on tue leurs mères, sont convertis en conserves, auxquelles les beefsteakers donnent le nom de « pâtés de volaille » et des injections de produits chimiques sont faites dans les quartiers de viandes avariées, pour leur enlever toute mauvaise odeur ; ces viandes sont ensuite mises sur le marché, et rien n'est perdu pour les beefsteakers.

En portant ces faits à la connaissance du public, M. Sinclair, sûr de ses informations, donne le coup de poignard à la primum pour diffamation devant les tribunaux.

De leur côté, les fabricants de conserves, avertis par les révélations qui sont faites, mais cependant désireux de continuer le commerce criminel qu'ils font, ont pleuroyé toute leur influence pour empêcher le Congrès d'adopter le projet de loi Beveridge. Il est probable, cependant, qu'ils devront battre en retraite sur ce point, car on déclare que, s'ils réussissent dans leurs efforts, M. Roosevelt n'hésiterait pas à publier le rapport des commissaires Neill et Reynolds, ce qui finirait de porter un coup mortel à leurs affaires, que les révélations récentes ont déjà fait considérablement diminuer.

Les journaux déclarent que M. Sinclair a reçu d'un habitant de Chicago de nombreuses lettres lui annonçant que, s'il tenait à la vie, il devrait cesser sa campagne contre les « beefsteakers », car ceux-ci sont tellement avertis qu'ils feraient n'importe quel sacrifice indéfini de la lutte engagée. M. Sinclair, malgré ces menaces, a affirmé qu'il ne cesserait pas avant que la lumière complète ait été officiellement faite sur les procédés des « beefsteakers ».

Les Elections Danoises

Une victoire socialiste. — Ruit nouveaux députés de la Social-Démocratie entrent au Folkething.

Copenhague, 31 mai. — Mardi ont eu lieu au Danemark les élections générales pour le Folkething (Chambre). Elles étaient d'une particulière importance, étant donné la situation assez difficile du ministère et sa majorité faible, celle de la gauche et de la droite.

Des 114 membres du Parlement qui se représentent devant les électeurs, 59 étaient ministériels convaincus et formaient le parti du centre, 15 étaient radicaux, 16 socialistes, 12 modérés de gauche et 12 conservateurs.

Le gouvernement avait jusqu'ici pour lui dans sa politique de défense militaire, la pierre d'achoppement parlementaire danoise, les modérés et les conservateurs, soit un total de 83 voix contre 31. Mais M. Christensen, premier ministre, a comme collaborateur au ministère de la Justice, M. Alberti, très impopulaire au Parlement, où il a contre lui les courants de la gauche et de la droite, soit 56 députés. Dans le pays, on craignait en conséquence des élections défavorables au gouvernement ; mais celui-ci est resté à peu près sur ses positions.

Les membres du Folkething nouvellement élus seront : de la gauche et de la droite, 24 ; droite, 13 ; gauche modérée, 9 ; radicaux, 11 ; indépendants, 2.

Le parti du gouvernement a gagné 4 sièges et en a perdu 6 ; le parti socialiste en a gagné 9 et perdu 1 ; la droite en a gagné 4 et perdu 3 ; la gauche modérée en a gagné 1 et perdu 4 ; les radicaux en ont gagné 1 et perdu 5.

Les élections donnent donc au gouvernement une majorité de 77 voix contre 38 sur les questions militaires ; mais la coalition de la droite et de la gauche contre M. Alberti donnerait à l'opposition 57 voix contre 53 au gouvernement. Restent les deux indépendants.

Le succès des socialistes est le fait saillant des élections.

Perte d'un cuirassé anglais

Londres, 31 mai. — Le cuirassé anglais Montagu a été échoué à la pointe Shutter, au sud de l'île Sundy, sur la côte de Devonshire. Le cuirassé a perdu ses deux hélices et ses instruments de télégraphie sans fil. Sa coque est percée sous l'avant à tribord. L'eau a envahi plusieurs compartiments et a inondé la machinerie, la chaudière et les chaudières.

Le Montagu donne fortement de la bande à tribord. L'eau recouvre les filets à torpilles et continue à envahir le cuirassé. De nombreux remorqueurs sont partis à son secours.

Au moment de l'accident, un épais brouillard régnait, qui ne s'est pas encore dissipé. Shutter-point est un cône de granit qui se trouve au sud-ouest de l'île de Sundy et est presque entièrement isolé du rivage.

C'est à cet endroit, détail intéressant, que le romancier anglais Kingsley, dans son Westward Ho !, place la scène du naufrage du navire-amiral espagnol. Le naufrage du romancier est devenu une terrible réalité.

Le Montagu est un cuirassé de première classe à deux hélices. Il est de construction récente, ayant été achevé à Devonport en 1903. Il déplace 11000 tonnes.

Il compte 12 canons de 305 m/m ; une tourelle au rétro-modèle de 50 tonnes tirant à raison de 2 coups par minutes de nouveaux projectiles de 850 livres ; 12 canons de 152 m/m, 10 canons de 76 m/m, 6 canons de 47 m/m, 4 tubes sous-marins.

Le cuirassé Montagu est considéré comme définitivement perdu.

Tragique désespoir d'une épouse

Pour abréger les souffrances de son mari, qui est paralysique, une femme tente de le tuer. — Elle le blesse légèrement d'un coup de couteau.

Bordeaux, 31 mai. — Un drame navrant s'est dénoué hier matin dans l'immeuble situé au numéro 6 de la rue Sucturale. Une femme qui fut toute la vie le modèle des épouses et la meilleure des mères, a tenté, dans un moment d'incalculable absence, de tuer son mari, un paralysique, en lui portant un coup de couteau à la gorge, mais sous l'influence même de l'émotion, le bras de la malheureuse a trébuché et elle n'a pu que le vieillard a été légèrement transpercé par la pointe de la lame.

L'épouse affolée a dit au commissaire de police que c'était uniquement pour l'arracher à ses souffrances de plus en plus insupportables, qu'elle avait voulu donner la mort à son mari.

Le commissaire de la rue Mouneyra, où elle se rendit, vers neuf heures trente, cette femme demanda à voir M. Dominique. Comme elle paraissait extrêmement troublée et s'exprimait avec peine, le magistrat vint à son aide en lui posant quelques questions.

Elle apprit que la visiteuse se nommait Catherine Dupas, épouse Gassie, qu'elle était âgée de cinquante-cinq ans et que son mari, âgé de soixante ans, était atteint depuis plusieurs mois de paralysie générale. Ils ont pendant de longues années exercé le profession de coiffeurs au boulevard Longchamps et n'y ont laissé, entre parenthèses, que d'excellents souvenirs.

Catherine Gassie expliqua donc au magistrat qu'elle venait de tuer son mari. La malheureuse, dont l'état mental semble inquiétant, croit, en effet, l'avoir assassiné. Elle donna des détails qui parurent très précis et qui étaient, en tous cas, très vraisemblables.

« Ce matin, à 9 heures, dit-elle, mon pauvre mari éprouva des douleurs plus violentes encore que de coutume. Il me sembla qu'il allait mourir. J'essayai cependant d'adoucir ses maux de mon mieux, mais je n'y pus réussir. A un moment donné ses souffrances devinrent intolérables. Je crus qu'il était à l'agonie. Je jetai la tête. Je m'emparai d'un couteau qui était sur la table de la cuisine, et, afin de délivrer mon malheureux homme, je lui en portai plusieurs coups à la gorge. Il tomba sur le plancher au milieu d'une flaque de sang qui avait jailli des blessures. Et il est mort, Monsieur le commissaire... »

M. Dominique interrompit ce triste récit. En compagnie de Mme Gassie il courut rue Sucturale où il constata avec plaisir que les faits avaient été énormément exagérés par l'épouse.

Le paralysique était bien étendu, blessé au cou sur le plancher et une hémorragie très abondante s'était incontestablement produite, mais le malade n'avait reçu qu'une seule blessure au cou et elle n'était nullement mortelle. L'ancien coiffeur du boulevard Longchamps fut aussitôt transporté à l'hôpital, où l'inferme de service se rendit compte que la plaie n'est pas très profonde. Elle ne met pas ses jours en danger. Mais l'état général du paralysique, qui était déjà grave, reste toujours très inquiétant.

Quant à l'infortunée, Mme Gassie, elle est, depuis, très abattue. Au commissaire de police, où nous l'avons aperçue, elle ne cessait de répéter : « Mon pauvre mari est mort... le fait est. Mais il souffrait trop. »

A certains moments, elle croyait le voir auprès d'elle, couvert de sang. M. Dominique, en raison de son état, a cru devoir la faire examiner par M. le docteur Dausse, médecin municipal. Celui-ci a déclaré qu'elle n'est pas atteinte de troubles mentaux, mais qu'elle est atteinte de la prison, sous l'impulsion de tentative de meurtre.

Douze assassinats

Nouveaux renseignements sur les forfaits du tueur de femmes de Leipzig. — Une affaire fantastique. — Un professionnel de l'assassinat.

Berlin, 31 mai. — Voici des détails plus complets sur l'affaire fantastique dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs.

Il y a environ six semaines la police de Leipzig arrêta, d'une façon fortuite, un coiffeur nommé au lieu de son nom, et qui était un homme étal innocent de ce qu'il était une perquisition faite à son domicile fit retrouver une robe souillée de sang. Interrogé sur la provenance de cet objet, Dietrich trouva au lieu de son propre nom, un assassinat commis l'année dernière près de Königsstein. En outre il se reconnut pour l'auteur de deux autres assassinats passionnels commis dans les environs de Leipzig. Quelques jours plus tard Dietrich fut reconnu par ses victimes et commis trois autres assassinats dans les environs de Vienne.

Le juge crut d'abord se trouver en présence d'un fanatique du crime, d'autant plus que Dietrich avait été à plusieurs reprises interné dans différents asiles d'aliénés. Mais le parquet de Vienne ne tarda pas à envoyer les dossiers des trois crimes et il fallut bien reconnaître que Dietrich n'était pas un criminel était malheureusement exact.

Mais une nouvelle surprise vient d'advenir au juge d'instruction. Le parquet de Berlin avait entrepris une enquête parallèle pour établir les différents séjours faits par Dietrich.

La cavalcade défila, précédée des gik les faisant des farces à la foule, lançant des lazzi aux femmes, grimaçant et dansant.

Le premier des chariots contenait une allusion que chacun comprit.

Depuis longtemps des relations existaient entre la femme du candidat officiel Mme Thérèse Rondil et Henry Mat. Il y avait à peine un an que M. Rondil était marié en secondes noces avec la belle Thérèse que les bruits commençaient à circuler. Ils n'avaient pas sans fondement du reste ; au su de tout le monde, Mme Rondil était la maîtresse de M. Henry Mat ; cinq ou six ouvriers avaient surpris un soir ce dernier grimpaient d'une échelle et essayaient d'escalader un pavillon adossé au jardin du député.

La belle Thérèse était une grande et indolente personne aux yeux bleus, blonde et rose, un peu trop grasse.

La femme qui, sur le chariot, la représentait, avait su se draper comme elle dans un grand châle et s'était coiffée d'un chapeau de fourrures entouré d'une plume grise, comme en avait porté Thérèse l'hiver précédent. Les cheveux sur le front, ébouriffés à la manière de ceux de Mme Rondil, grande comme elle, la ressemblance était frappante. L'habituel, impossible. Elle passait la tête par la fenêtre entr'ouverte du pavillon pendant qu'un des jeunes gens, grand, mince et vêtu comme Henry Mat, faisait l'ascension d'une échelle avec des marques de frayeur et d'empressement.

« Les premiers notes du chant fameux, il se fit dans la foule un silence profond. Il y avait comme une crainte, comme une émotion partout ; aux voix de Rouget de l'Isle s'attachait un renom séduisant qui offrait.

« En vain, Waterlot et les sergents de ville répétèrent-ils que les sujets étaient ridicules et n'avaient aucune portée. Les gens bien informés hochaient la tête et n'en croyaient rien. Cela semblait extraordinaire que le quartier ouvrier, dont on connaissait l'irritation nerveuse, n'ait pas de même armes et se contenté d'une manifestation anodine. C'est été s'avouer vaincu et renoncer à la lutte.

« Il y avait donc une inquiétude dans les esprits. Chacun se demandait : — Que peuvent-ils faire ? — Que peuvent-ils préparer ? — Le quartier avait sa fantaisie particulière.

Les journaux publièrent la marche du cortège qui devait partir de la rue St-Albin et aboutir à la route d'Arras.

Dans toute la journée, il y eut moins de monde par les rues que le dimanche précédent. On ne voulait pas avoir l'air de s'intéresser à la manifestation de Joubert, mais l'affluence était énorme dans les cafés et les hôtels, l'anxiété régnait.

Le matin avant la messe, et l'après-midi après les vêpres, il y eut des allées et des venues entre la sous-préfecture, la mairie, le commissariat et le parquet. On disait que Waterlot avait visité une seconde fois les pièces du cortège et qu'elles n'avaient rien de redoutable.

Une allusion piquante qui pouvait être prise à son compte par plus d'un ménage de la ville, était ce qu'il avait remarqué de plus saillant.

Vers le soir, les cafés et les hôtels se vidèrent ; les rues s'empirent.

Le cortège sortit de la cour où s'étaient tenues les réunions et où les travaux avaient été exécutés, puis se forma dans la rue St-Albin.

La fanfare